

**Conseil Municipal du 4 juillet 2020**

**- Compte rendu succinct -**

---

L'an 2020, le samedi 4 juillet 2020 à 9h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au sein de la Salle du Conseil du Château Bétailhe, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

Présents :

M. Alain GARNIER Mme Corine LESBATS, M. Thierry LUREAUD, Mme Catherine BROCHARD, M. Bertrand NAUD, Mme Claire WINTER, M. Thierry VERDON, M. Karim MESSAI, Mme Evelyne DAUVILLIER, Mme Muriel MEURIN, Mme Marina BIRON, Mme Christine GAURRY, Mme Marie-Luce ABADIE, M. Pascal DELAVICTOIRE, M. Eric MAITRE, Mme Marie-Hélène LAHARIE, Mme Nathalie FAURENT, M. Jean-Philippe VIDOU, M. Vincent COYAC, M. Sylvain BERNADET, Mme Laurène MAURY, M. Claude DAUVILLIER, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Fabienne HOSTENS, M. Thomas TEYSSIER, Mme Naïma SEHLI, M. Geoffrey BAUR, M. Jean-Christophe COLOMBO, Mme Caroline BONIFACE

Absente et excusée en cours de séance :

Mme Anne-Lise JACQUET, après le vote de la première délibération  
Pouvoir a été donné par Mme Anne-Lise JACQUET à M. Claude DAUVILLIER

Secrétaire de séance :

M. Marie-Hélène LAHARIE

---

**Délibération n° 2020 / 01 – ELECTION DU MAIRE**

La séance a été ouverte par Madame Anne-Lise JACQUET qui en a confié la présidence à M. Catherine BROCHARD, doyenne d'âge, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

- |                        |              |
|------------------------|--------------|
| 1 - Monsieur GARNIER   | Alain        |
| 2 - Madame LESBATS     | Corine       |
| 3 - Monsieur LUREAUD   | Thierry      |
| 4 - Madame BROCHARD    | Catherine    |
| 5 - Monsieur NAUD      | Bertrand     |
| 6 - Madame WINTER      | Claire       |
| 7 - Monsieur VERDON    | Thierry      |
| 8 - Madame GAURRY      | Christine    |
| 9 - Monsieur MESSAI    | Karim        |
| 10 - Madame ABADIE     | Marie-Luce   |
| 11 - Monsieur BERNADET | Sylvain      |
| 12 - Madame FAURENT    | Nathalie     |
| 13 - Monsieur MAITRE   | Eric         |
| 14 - Madame LAHARIE    | Marie-Hélène |
| 15 - Monsieur COYAC    | Vincent      |

16 - Madame BIRON Marina  
17 - Monsieur VIDOU Jean-Philippe  
18 - Madame MEURIN Muriel  
19 - Madame MAURY Laurène  
20 - Monsieur DELAVICTOIRE Pascal  
21 - Madame DAUVILLIER Evelyne  
22 - Madame JACQUET Anne-Lise  
23 - Monsieur DAUVILLIER Claude  
24 - Madame HOSTENS Fabienne  
25 - Monsieur TEYSSIER Thomas  
26 - Madame SEHLI Naïma  
27 - Monsieur BAUR Geoffroy  
28 - Monsieur COLOMBO Jean-Christophe  
29 - Madame BONIFACE Caroline

dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Marie-Hélène LAHARIE

Le Président de séance demande aux Conseillers Municipaux qui se porte candidat à l'élection de Maire.

Il enregistre les candidatures de :

- Monsieur ALAIN GARNIER

## ELECTION DU MAIRE

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

Bulletins litigieux (L65 et L66 du Code électoral) : 2 (bulletins blancs)

Reste, pour le nombre de suffrage exprimés : 21

Ont obtenu :

Monsieur Alain GARNIER : 21

Monsieur Alain GARNIER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a immédiatement été installé.

---

### **Délibération n° 2020 / 02 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

#### **Détermination du nombre d'Adjoints :**

En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des Adjoints au Maire, sans que celui-ci puisse excéder 30% de son effectif légal soit 8 pour la Commune.

Le Maire propose que le nombre d'Adjoints soit de 7.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE** que le nombre des Adjoints sera de 7.

**Adoptée à l'unanimité**

---

## **Délibération n° 2020 / 03 – ELECTION DES ADJOINTS**

### **Election des Adjoints :**

Le Maire indique par ailleurs que l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :

« Dans les communes de 1000 habitants et plus, les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.»

Le Maire prend acte qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Elle est composée de :

- Madame Corine LESBATS
- Monsieur Thierry LUREAUD
- Madame Catherine BROCHARD
- Monsieur Bertrand NAUD
- Madame Claire WINTER
- Monsieur Thierry VERDON
- Monsieur Karim MESSAI

Il est procédé au vote à bulletin secret :

Nombre de votants : 23

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 21

### **CONSIDERANT LES RESULTATS DU VOTE**

#### **LE MAIRE PROCLAME :**

Qu'ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Corine LESBATS. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

- Madame Corine LESBATS
- Monsieur Thierry LUREAUD
- Madame Catherine BROCHARD

- Monsieur Bertrand NAUD
- Madame Claire WINTER
- Monsieur Thierry VERDON
- Monsieur Karim MESSAI

Le Conseil Municipal se termine à 12 heures 25.

**Le Maire**  
  
**Alain GARNIER**